

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 6e jour du mois d'avril 2020, 20h par conférence téléphonique tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation le 15 mars 2020.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 22 mars 2020
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2020
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour

ADMINISTRATION:

6. Adoption du règlement # 2020-1095 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux
7. Adoption du règlement # 2020-1096 ayant pour objet de modifier les dates de versement de taxes foncières prévus au règlement # 2019-1091.
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-1097 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues des Sables, des Jardins, du Ruisseau et de la Rivière
9. Autorisation d'installation d'une tour pour la compagnie TELUS
10. Autorisation de disposition de biens
11. Fonds de développement régional – Subventions aux organismes
12. Achat au fonds de roulement
13. Projet Patinoire extérieure des Saphirs – Libération de la première retenue
14. Autorisation de dépenses – 100^e

TRAVAUX PUBLICS

15. Autorisation de dépenses – Fertilisation et contrôle des mauvaises herbes 2020
16. Embauche – Journalier spécialisé temporaire

URBANISME:

17. Demande de PIIA – 5301, avenue Royale
18. Demande de PIIA – 5537, avenue Royale
19. Demande de PIIA – 5490, boulevard Sainte-Anne
20. Demande de PIIA – 5401, boulevard Sainte-Anne
21. Demande de PIIA – 5175, avenue Royale

LOISIRS

22. Autorisation de dépenses - Contrat d'entretien système mécanique de l'aréna

Considérant qu'à cette même séance il a été proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement portant sur la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux;

Considérant que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., C.E-2.2); le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Boischatel, doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8) ;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2.), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur, ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pourcent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation ;

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens, et résolu unanimement d'adopter le règlement portant sur la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux comme suit :

ARTICLE 1 — Le présent règlement portera le titre :

Règlement concernant la division du territoire de la municipalité de Boischatel en six (6) districts électoraux.

ARTICLE 2 — Le règlement # 2012-930 et # 2016-1008 sont abrogés à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3 — Le territoire de la municipalité de Boischatel est par le présent règlement divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités.

Avis aux lecteurs

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots rue, avenue et rivière sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

DISTRICT #1 – DES FALAISES : (1051 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud-ouest et de la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Tardif (côté sud-ouest), la falaise, la ligne arrière de la rue Huot (côté nord-est), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

DISTRICT #2 – CHEMIN DU ROY : (954 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Huot (côté nord-est), la falaise, la ligne arrière de la rue Tardif (côté sud-ouest), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est) jusqu'à la limite municipale sud-ouest, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-

est), le prolongement de la ligne arrière de la rue des Marbres (côté nord-ouest), cette ligne arrière, son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue Bédard (côté sud-ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Cédrière (côté nord-est – excluant la rue du Coteau), cette ligne arrière, son prolongement, la rivière Ferrée et la limite municipale jusqu'au point de départ.

DISTRICT #3 – DU GOLF : (921 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est) et de la rivière Ferrée, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Cédrière (côté nord-est), cette ligne arrière, son prolongement (incluant la rue du Coteau), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la ligne arrière de la rue Bédard (côté sud-ouest), son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Marbres (côté nord-ouest), cette ligne arrière, son prolongement et la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est) jusqu'au point de départ.

DISTRICT #4 – DES DOLINES : (856 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des lignes arrières des rues des Dunes (côté sud) et Notre-Dame (côté nord-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la limite municipale, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

DISTRICT #5 – DE LA MONTMORENCY : (1174 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et de la limite municipale ouest, cette limite, le bras ouest de la rivière Montmorency, le prolongement de la rue des Silex, la ligne arrière de cette rue (côté nord-est), son prolongement, la rivière Ferrée, la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est), la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et son prolongement jusqu'au point de départ.

DISTRICT #6 – DES SAPHIRS : (1114 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la rivière Ferrée, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Silex (côté nord-est), cette ligne arrière, le prolongement de la rue des Silex, la rivière Montmorency vers l'est et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel de la paroisse de L'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Montmorency.

ARTICLE 4 — Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors de la session régulière tenue le 6^e jour du mois d'avril 2020.

2020-04-096 7. **Adoption du règlement #2020-1096 ayant pour objet de modifier les dates de versement de taxes foncières prévus au règlement #2019-1091**

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 ;

Considérant que l'adoption du règlement 2019-1091 ;

Considérant la situation concernant la COVID-19 ;

Considérant que la Municipalité désire aider ses citoyens à faire face à cette pandémie ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2020-1096 ayant pour objet de modifier les dates de versement de taxes foncières prévus au règlement 2019-1091* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2020-04-097 **8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-1097 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues des Sables, des Jardins, du Ruisseau et de la Rivière**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2020-1097 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues des Sables, des Jardins, du Ruisseau et de la Rivière*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2020-04-098 **9. Autorisation d'installation d'une tour pour la compagnie TELUS**

Considérant qu'une demande d'autorisation a été déposée pour l'installation d'une antenne sur un terrain correspondant au lot 6 049 097 du cadastre du Québec, situé au 345 rue des Saphirs (Écocentre de Boischatel) ;

Considérant que le projet consiste à installer une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur d'environ 76 mètres ;

Considérant que le site retenu est situé dans la zone UP-129 et constitue le site de moindre impact pour l'installation de l'antenne ;

Considérant que cette tour de télécommunication vise à améliorer la communication cellulaire dans le secteur nord de Boischatel et de L'Ange-Gardien ;

Considérant que la signature d'un bail de location d'une portion du lot 6 049 097 avec TELUS Communications inc. ;

Considérant la consultation publique effectuée par TELUS Communications inc. conformément avec la législation fédérale ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et unanimement résolu d'autoriser l'installation d'une antenne de télécommunication de 76 mètres de hauteur dans la zone UP-129, sur un terrain correspondant au lot 6 049 097 du cadastre du Québec, situé au 345 rue des Saphirs.

2020-04-099 **10. Autorisation de disposition de biens**

Considérant que la Municipalité a remplacé certaines génératrices à divers endroits et qu'elle désire se départir de 3 génératrices usagées;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le greffier-trésorier adjoint à débiter les démarches pour la vente des trois génératrices sur un site de vente en ligne et d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer les documents nécessaires à la vente.

2020-04-100 **11. Fonds de développement régional – Subventions aux organismes**

Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de confirmer les montants octroyés à même le Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour financer le projet de peinture murale représentant les Vézina d'Amérique pour un montant de 2 800 \$.

- 2020-04-101** **12. Achat au fonds de roulement**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour les services de la Municipalité ;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour un montant de :
- Loisirs : 8 500\$ taxes nettes incluses
- Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2021 pour une période de trois (3) ans.
- 2020-04-102** **13. Projet Patinoire extérieure des Saphirs – Libération de la première retenue**
- Considérant** que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10% du montant à payer à Construction Durand pour le projet de la patinoire extérieure des Saphirs ;
- Considérant** la confirmation de l'ingénieur responsable du projet afin de libérer la retenue de 5% ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder au paiement des sommes retenues, soit un montant de 154 955.79 \$, taxes incluses, conditionnellement à la remise des documents demandés.
- 2020-04-103** **14. Autorisation de dépenses – 100^e**
- Considérant** que le Conseil a affecté des montants en 2019 pour le 100^e de Boischatel ;
- Considérant** qu'il était prévu de produire un livre pour commémorer le 100^e ;
- Considérant** les coûts associés à la production de ce livre ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'entériner les dépenses suivantes pour la conception et l'impression du livre du 100^e :
- Conception : Mimosa Design 11 063.45 \$
 - Impression : Chabot 14 229.60 \$

TRAVAUX PUBLICS

- 2020-04-104** **15. Autorisation de dépenses – Fertilisation et contrôle des mauvaises herbes 2020**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'octroi d'un contrat de fertilisation et contrôle des mauvaises herbes pour l'année 2020 ;
- Considérant** l'offre de prix de la compagnie Éco Verdure ;
- Considérant** la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter l'offre de Éco Verdure selon les taux prévus à l'offre de service pour un montant estimé de 15 777.06 \$ taxes incluses, selon les prix unitaires au bordereau.

- 2020-04-105** **16. Embauche – Journalier spécialisé temporaire**
- Considérant** que la Municipalité doit procéder à l’embauche d’un employé temporaire pour la saison estivale ;
- Considérant** la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l’engagement de Monsieur Vincent Tremblay au poste de journalier spécialisé temporaire pour la période du 15 avril 2020 au 15 novembre 2020. L’embauche est conditionnelle au retour à la normale des opérations du Service des travaux publics suite à leurs diminutions dues à la COVID-19, s’il y a lieu.

URBANISME

- 2020-04-106** **17. Demande de PIIA — 5301, avenue Royale**
- Considérant** la demande de permis concernant le remplacement du revêtement extérieur, des cadrages de fenêtres et de la porte avant pour la résidence située au 5301, avenue Royale ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale ;
- Considérant que** le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d’approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5301, avenue Royale, selon les recommandations du CCU.
- 2020-04-107** **18. Demande de PIIA — 5537, avenue Royale**
- Considérant** la demande de permis concernant des rénovations extérieures pour la propriété de deux logements située au 5537, avenue Royale ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale ;
- Considérant que** le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5537, avenue Royale, selon les recommandations du CCU.
- 2020-04-108** **19. Demande de PIIA — 5490, boulevard Sainte-Anne**
- Considérant** la demande de permis concernant la modification des enseignes de l’établissement hôtelier suite à un changement de bannière commerciale du 5490, boulevard Sainte-Anne ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale ;
- Considérant que** le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d’approuver la demande de PIIA pour le commerce du 5490, boulevard Sainte-Anne, selon les recommandations du CCU.

2020-04-109 **20. Demande de PIIA — 5401, boulevard Sainte-Anne**

Considérant la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne communautaire en cour avant pour le commerce situé au 5401, boulevard Sainte-Anne ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5401, boulevard Sainte-Anne, selon les recommandations demandées du CCU.

2020-04-110 **21. Demande de PIIA — 5175, avenue Royale**

Considérant la demande de permis concernant le remplacement du revêtement de la toiture de la résidence située au 5175, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5175, avenue Royale, selon les recommandations du CCU.

LOISIRS

2020-04-111 **22. Autorisation de dépenses - Contrat d'entretien mécanique de l'aréna**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer l'entretien continu des systèmes de chauffage, de ventilation et de l'air climatisé de l'aréna ;

Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture ;

Considérant que l'offre de service de la compagnie Trane ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer la convention d'entretiens planifiés de Trane pour un montant de 30 855 \$, plus les taxes, pour une période de trois ans.

DIVERS

23. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Tour TELUS

La période de questions a débuté à 20h09 s'est terminée à 20h10.

2020-04-112 24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h10.

ASSISTANCE : 0 personnes - HUIS CLOS

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».